



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le **23 AOUT 2023**

Service régional de l'archéologie

Le Préfet

Affaire suivie par : Bénédicte QUILLIEC
Gestion de l'Ille-et-Vilaine (hors Rennes Métropole)
Tél. : 02 99 84 59 03
Courriel : benedicte.quilliec@culture.gouv.fr

à
Monsieur le Directeur départemental des
Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor
SPLU / ADS
À l'attention de M. Jean-Luc Le Gall
34 rue du Maréchal Joffre
22200 GUINGAMP

Réf : SRA/ **23 17 60**

REÇU le
28 AOUT 2023
DDTM Unité Territoriale
de Guingamp - Rostrenen

Objet : Permis de construire

P.J. : Dossier en retour

Date de réception	: 20 juillet 2023
Présenté par	: BRETI SUN ISDND
Lieu	: ZA Bois de Cornillé – CORNILLÉ
Cadastre	: B.152-390-392-396-403
N° de dossier	: PC 035 087 23 V 0010

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessus mentionnée, du dossier cité en objet.

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L.531-14 du Code du patrimoine.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles,
Pour la Directrice régionale


Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie